

COMMUNE DE VEULES LES ROSES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026 à 17h00

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique, sur convocation en date du 16 mars 2026 adressée par le Maire sortant, Monsieur Yves TASSE.

Etaient présents : Yves TASSE, Claire CLAIRE, Jérôme GRATIEN, Hélène CHARLENT, Bruno PAULMIER, Patricia DUFLO, Nicolas NOEL, Alice DES MOUTIS, Thierry GRENIER, Alice BAFFAULT, David DES MOUTIS, Sylvie LE RIGOLEUR, Renaud DUTREIL, Fanny AUVERNY, Stéphane LEMONNIER

ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Sylvie LE RIGOLEUR, la plus âgée des membres présents du conseil municipal conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Hélène CHARLENT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame Sylvie LE RIGOLEUR doyenne d'âge des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs :

- Monsieur Jérôme GRATIEN
- Monsieur Stéphane LEMONNIER

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	3
e. Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) :	12
f. Majorité absolue :	7

Nom et Prénom des Candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
TASSE Yves	12

► Monsieur Yves TASSE a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions

DELIBERATION N°2026-08 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints

En application de la délibération 2020-16 du 3 juillet 2020, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

► **DE FIXER à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune**

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des quatre adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tout de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT).

1 - Election du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	3
e. Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) :	12
f. Majorité absolue :	7

Nom et Prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CLAIRE Claire	12

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Claire CLAIRE, à savoir :

- Claire CLAIRE – 1^{ère} adjointe
- Jérôme GRATIEN – 2^{ème} adjoint
- Hélène CHARLENT – 3^{ème} adjointe
- Bruno PAULMIER – 4^{ème} adjoint

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

ordre	Fonction	M/ Mme	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	Yves TASSE	09/10/1957	20/03/2026	253	OUI
2	Premier adjoint	Mme	Claire CLAIRE	21/01/1981	20/03/2026	253	OUI
3	Deuxième adjoint	M.	Jérôme GRATIEN	29/01/1960	20/03/2026	253	NON
4	Troisième adjoint	Mme	Hélène CHARLENT	30/08/1963	20/03/2026	253	NON
5	Quatrième adjoint	M.	Bruno PAULMIER	27/03/1958	20/03/2026	253	NON
6	Conseiller municipal	Mme	Sylvie LE RIGOLEUR	18/09/1944	15/03/2026	253	NON
7	Conseiller municipal	Mme	Patricia DUFLO	28/09/1953	15/03/2026	253	NON
8	Conseiller municipal	M.	Nicolas NOEL	12/01/1960	15/03/2026	253	NON
9	Conseiller municipal	M.	Thierry GRENIER	03/06/1966	15/03/2026	253	NON
10	Conseiller municipal	Mme	Alice BAFFAULT	02/06/1977	15/03/2026	253	NON
11	Conseiller municipal	M.	David DES MOUTIS	24/09/1984	15/03/2026	253	NON
12	Conseiller municipal	Mme	Alice DES MOUTIS	02/10/1988	15/03/2026	253	NON
13	Conseiller municipal	M.	Stéphane LEMONNIER	25/09/1958	15/03/2026	214	NON
14	Conseiller municipal	M.	Renaud DUTREIL	12/06/1960	15/03/2026	214	NON
15	Conseiller municipal	Mme	Fanny AUVERNY	01/04/1974	15/03/2026	214	NON

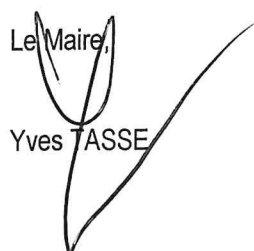
LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et un exemplaire est donné à chaque membre du conseil municipal.

Avant que la séance soit close, Monsieur Renaud DUTREIL, conseiller municipal, remet à la municipalité un document reprenant certaines idées évoquées, débattues et présentées au cours des élections municipales et qui reflètent l'opinion d'une partie des veulais. Ces idées pourront être débattues partagées pour la bonne marche de la commune.

Monsieur Yves TASSE rappelle que l'objectif est de travailler ensemble, d'avoir des discussions et de la transparence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 15.

Le Maire,

Yves TASSE

La secrétaire de séance

Hélène CHARLENT
